

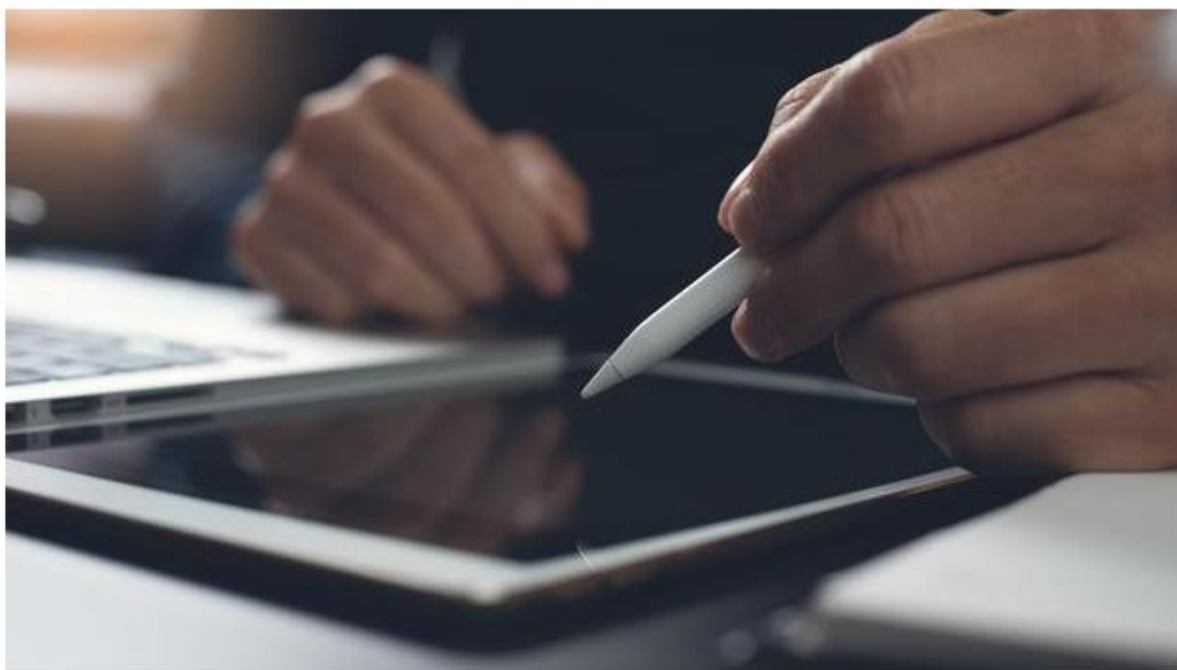
<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/la-signature-electronique-outil-indispensable-du-confinement-20200421>

La signature électronique, outil indispensable du confinement 🇫🇷

Largement plébiscitée en raison du coronavirus, la signature électronique commence à s'imposer dans les entreprises françaises.

Par **Valentin Hamon-Beugin**

Publié le 21 avril 2020 à 17:01, mis à jour le 21 avril 2020 à 17:01



La signature électronique est reconnue sur le territoire européen depuis une vingtaine d'années.

284088549/tippapatt - stock.adobe.com

Contrats d'embauche, compromis de vente, notes de frais... Ces documents essentiels au bon fonctionnement de l'économie ont tous besoin d'un petit détail pour obtenir une valeur légale: une signature. Seulement, depuis la mise en place du confinement le 16 mars dernier, impossible de se déplacer et de réunir tous les signataires dans une même pièce. Comment, dès lors, continuer à faire tourner la machine administrative? En comptant sur des allers-retours par courrier, alors que La Poste n'a pas encore retrouvé son rythme habituel? De nombreuses entreprises commencent à chanter les louanges d'une solution bien plus simple: la signature électronique.

Historiquement, l'immobilier a été l'un des premiers secteurs à succomber à l'appel de la signature électronique, même si les actes notariés devaient toujours être finalisés en personne. Avec le confinement, des ajustements ont été nécessaires. Le 4 avril, un décret